

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2010

Sont présents à l'ouverture de la séance, à 20h00, sous la présidence du maire Monsieur Fernand **HELMER** (qui a reçu procuration de Jean-Claude KREBS),

Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : Micheline **BLANCK**, Damien **HENRION**, Brigitte **STEINMETZ** et Jean-Claude **GOTTRI**.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal : Julie **GASS**, Jean-Marc **SUSS** (qui a reçu procuration de Bruno DEBUS), François **DISS**, Jean-Marc **PFRIMMER**, Jean-Marie **KALLENBACH**, Christa **METZ**, Brigitte **RIEHL**, Rémy **RUBRECHT**, Sandrine **LUX**, Robert **GELDREICH**, Paul **KOBI**, Léonard **STEINMETZ**.

Absents et excusés : Jean-Claude **KREBS** (qui a donné procuration à Fernand HELMER), Bruno **DEBUS** (qui a donné procuration à Jean-Marc SUSS).

Absent sans excuse :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Madame Brigitte STEINMETZ, adjointe au maire, pour remplir cette fonction.

2. Procès-verbal de la séance du 25 mars 2010

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2010 préalablement distribué à l'ensemble des membres du Conseil municipal n'a fait jusqu'à ce jour l'objet d'aucune remarque verbale ou écrite.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la rédaction de ce procès-verbal et procède à sa signature.

3. Communications du Maire

Monsieur le Maire résume les réunions et actions auxquelles il a lui-même participé depuis la dernière séance, ou en cas d'empêchement délégué un adjoint au maire :

- 26 mars : Réunion du conseil de l'école maternelle
Assemblée générale de l'ASC La Garance
- 29 mars : Réunion à Hœrdt du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 31 mars : Réunion en mairie avec les représentants du Conseil Général, de l'Equipement, de l'ONF au sujet du rond point CD 139-140 assisté par l'adjoint Jean-Claude KREBS.
- « « « : Réunion de chantier en mairie concernant les travaux pour l'ascenseur
- « « « : Réunion de la commission environnement
- 6 avril : Réunion avec deux membres de l'Association Alsatia assisté des adjoints
- 7 avril : Entretien avec Mlle Estelle GUYOT du Groupe SFR
- « « « : Réunion avec MM. RUDY et HINSINGER de la Prévention routière
- « « « : Réunion de chantier ascenseur
- 9 avril : Réunion au CSDU assisté de l'adjoint Jean-Claude KREBS
- 13 avril : RDV avec l'expert pour les dégâts au Millenium
- 14 avril : Réunion de chantier Hornleiss, l'adjoint Jean-Claude KREBS était présent
- « « « : Réunion de chantier ascenseur assisté de l'adjoint Damien HENRION et Eric SEYFRIED
- 16 avril : Entretien en mairie avec Mlle Cathy KAPFER de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn assisté de l'adjointe Micheline BLANCK
- « « « : RDV sur les lieux avec le géomètre pour la limite du terrain PETER
- « « « : Appel du CTA pour constatation du suicide en forêt
- 19 avril : Séminaire du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

- 21 avril : Réunion de chantier Hornleiss assisté par les adjoints Damien HENRION, Jean-Claude KREBS et Jean-Claude GOTTRI
« « « : Réunion du comité de pilotage de l'AGF assisté par l'adjointe Micheline BLANCK
22 avril : Réunion au CAIRE à Haguenau pour transmission de documents : levée de l'avis défavorable pour l'école maternelle été l'église protestante
« « « : Réunion de la commission Vie associative
23 avril : Réunion de la commission locale de surveillance pour le CSDU assisté de l'adjoint Jean-Claude KREBS
« « « : Appel de la mairie pour feu de forêt parcelle 26
24 avril : Appel de la Gendarmerie suite effraction à l'église catholique
26 avril : Dépôt de plainte à la Gendarmerie suit vol avec effraction à l'église
« « « : Commission d'appel d'offres à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
« « « : Réunion de conseil à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
28 avril : Réunion de chantier Hornleiss assisté des adjoints Damien HENRION et Jean-Claude KREBS
« « « : Réunion de chantier ascenseur assisté de l'adjoint Damien HENRION et du conseiller municipal Jean-Marie KALLENBACH
29 avril : Intervention avec le Dr MATZINGER pour secourir une personne seule rue Roth
30 avril : Remise de médailles pour le cross des écoles primaire
« « « : Réunion sur le maintien des personnes âgées à domicile à la Maison du Conseil Général à Haguenau
3 mai : Réunion de bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
« « « : Réunion de l'amicale des maires du canton de Haguenau
4 mai : Réunion au CSDU : nouvelle dénomination CSDND (Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux)
6 mai : Présentation des résultats de l'étude et pistes d'actions de la FDMJC assisté de l'adjointe Micheline BLANCK
8 mai : Inauguration du Monument aux Morts à Wahlenheim
9 mai : Concert de musique de Mme MAGNUS à Truchtersheim avec des élèves de Weitbruch
12 mai : Réunion de chantier Hornleiss assisté des adjoints Jean-Claude KREBS et Jean-Claude GOTTRI
18 mai : Réunion avec Mme BOEHM de la CAF pour contrôle de l'activité de la maison de l'enfant assisté de l'adjointe Micheline BLANCK
19 mai : Réunion de chantier Hornleiss assisté des adjoints Jean-Claude KREBS et Jean-Claude GOTTRI
26 mai : Réunion de chantier Hornleiss assisté de l'adjoint Jean-Claude KREBS.

- Informations sur les dernières déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour ce qui est accepté à l'unanimité.

4. Affaires foncières

A. ACQUISITION DE TERRAIN

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,
Vu le plan d'occupation des sols de la commune approuvé par délibération du conseil municipal du 26 mars 2002 modifié le 9 février 2006,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la possibilité d'acquérir une parcelle de terre inscrite au plan d'occupation des sols de la commune en zone UA1 – emplacement réservé C1 en vue d'une extension du groupe scolaire.

Cette parcelle appartenant à Monsieur Raymond PETER, domicilié à Weitbruch 1 chemin du Birkwald est cadastrée section 2 numéro provisoire (3)/10 d'une superficie de 4,50 ares, selon procès-verbal d'arpentage du 16 avril 2010 établi par C. PELTIER-HAGENMULLER, géomètre expert à Haguenau.

À l'issue des négociations amiables avec le propriétaire, Monsieur le Maire propose d'acquérir ce terrain au prix de 300 € l'are, hors frais de géomètre et de notaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver l'acquisition à l'amiable du terrain appartenant à Monsieur Raymond PETER, situé 3 rue de la Chaux à Weitbruch, cadastré section 2 n° (3)/10, d'une superficie de 4,50 ares, au prix de 1350,00 € (mille trois cent cinquante euros) toutes indemnités confondues.
- d'inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition au budget de l'exercice en cours, au chapitre 2111
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique de cette acquisition.

B. VENTE DE TERRAIN

Depuis le 2 septembre 1998, SFR loue un emplacement d'une surface de 40 m² environ sur un terrain communal situé au lieu-dit « Hornleiss », en parcelle cadastrée section 48 n° 50 afin d'accueillir une station de radiotéléphonie.

Dans le cadre de sa nouvelle politique patrimoniale concernant ses installations, SFR désire se porter acquéreur de ce terrain aux conditions suivantes :

- Contenance 40 m² à détacher de la parcelle n° 50 section 48
- Prix : 18 000 € (dix huit mille) _ prix forfaitaire
- Outre les conditions ordinaires et de droit, la présente offre est également assortie de conditions suspensives.
- Tous les frais d'acte seront à la charge de SFR

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, décide à l'unanimité de ne pas vendre le terrain en question à SFR et de maintenir le principe de la location.

5. Création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dit « Passerelle »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 1er juin 2009, dans le cadre du Plan d'action pour l'emploi des jeunes, des contrats d'accompagnement dans l'emploi : « CAE -passerelle» peuvent être conclus pour des jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Ces contrats d'accompagnement dans l'emploi sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune à s'insérer dans le monde du travail.

Un « C.A.E. passerelle » pourrait être créé au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'**agent d'entretien de l'espace rural** à raison de 24 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 15 juin 2010.

L'Etat prendra en charge 90 % du SMIC horaire brut dans la limite de 24 heures hebdomadaires et exonèrera les charges patronales. En outre, la Région Alsace accorde une aide d'un montant de 2.400 € pour un contrat CAE Passerelle d'un an à temps plein, aide calculée et proratisée en fonction du temps de travail hebdomadaire fixé par le contrat. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

➡ Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un « C.A.E. - Passerelle » pour les fonctions d'agent d'entretien d'espace rural à temps partiel à raison de 24 heures/semaine.

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. n°2009-19 du 29/05/2009 relative aux modalités de mise en œuvre du « C.A.E. - Passerelle » dans le cadre du plan jeunes,

DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

6. Etablissement de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2011

En vue de l'établissement pour 2011 de la liste préparatoire des jurys d'assises du département du Bas-Rhin, il y a lieu de dresser une liste de personnes de la commune pour être jurés.

Monsieur le Maire précise que le nombre de jurés pour Weitbruch est fixé à 2 et la liste doit comporter un nombre triple à 2. Un tirage au sort de 6 personnes est à effectuer à partir de la liste électorale.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération

- **procède** au tirage au sort de 6 personnes de la liste électorale, à savoir :

- VINNINGER épouse MEYER Vanessa, née le 8/12/1981, domiciliée 15 rue de la Chaux (1966)
- DE ANGELIS Sylvain, né le 5/07/1963, domicilié 1 rue des Bleuets (302)
- RUSTENHOLTZ Sandra, née le 21/12/1975, domiciliée 17 rue des Messieurs (1664)
- KAUTZMANN Noël, né le 9/12/1956, domicilié 7 rue Principale (959)
- OBERT Eric, né le 30/03/1964, domicilié 8 rue des Fraises (1418)
- BAEHL Sandra, née le 8/11/1968, domiciliée 5 rue de Gries (69).

7. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Par délibération du 10 avril 2008 le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'attribution d'une indemnité de conseil au comptable municipal pour les prestations de conseil et d'assistance que celui-ci nous apporte.

Une nouvelle délibération devant être prise à chaque renouvellement de Conseil Municipal, il convient de rappeler que les conditions d'attribution de cette indemnité sont précisées par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 16 décembre 1983, en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82.979 du 19 novembre 1982. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit également être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Ces prestations de conseil et d'assistance s'exercent en matière budgétaire, économique, financière et comptable dans les domaines relatifs à :

1. l'établissement des documents budgétaires et comptables,
2. la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
3. la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
4. la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations ont un caractère facultatif et pour en bénéficier de tout ou partie, la collectivité concernée doit en faire la demande au comptable intéressé.

Comme par le passé, il est souhaitable que le comptable municipal continue à nous apporter conseil et assistance dans les domaines précédemment désignés en 2. et 4., le taux de l'indemnité étant maintenu à 100 % de l'indemnité découlant du barème fixé par l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Il est à préciser que le montant de l'indemnité de conseil est déterminé par référence à la moyenne annuelle des dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement des trois dernières années. De plus l'indemnité allouée ne doit pas excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

Le montant de cette dépense sera imputé à l'article 6225 sur des crédits inscrits au budget primitif 2010.

En conséquence, le Conseil Municipal, vu la nomination de Madame Marie-Claude LANG à la Trésorerie de Haguenau Municipale, est invité à maintenir l'attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier Municipal calculée sur les bases énoncées ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

8. Fête de la musique 2010

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'organiser la fête de la musique le 21 juin 2010 avec la participation de l'école élémentaire, de la chorale de M. Alain CHRISTOPHE et du groupe musical D'Löschdige Wirscher
- d'accepter la proposition d'affiche à distribuer dans les commerces et en petit format à tous les habitants de la commune
- de confectionner 8 estrades
- de fixer le début de la manifestation à 19h30
- de proposer d'inaugurer le parvis de l'école ainsi que le nom attribué officiellement à l'école
- de demander au maire de prendre l'arrêté municipal pour barrer la rue Principale de 19h à 23h et d'interdire le stationnement devant l'école (information aux riverains)
- de verser une subvention de 200 € chaque pour frais d'organisation à la chorale de M. Alain CHRISTOPHE et à la musique de Weyersheim.

9. Taxe Locale d'Équipement

Le Conseil municipal, en sa séance du 18 février 2010, a fixé à **2 %** le taux de la taxe locale d'équipement (TLE) à compter du 1^{er} mars 2010.

La Sous-Préfecture de Haguenau, par courrier du 19 mai 2010, a informé la commune que cette délibération était entachée d'illégalité du fait que le Conseil municipal avait décidé d'appliquer le nouveau taux de TLE à partir du 1^{er} mars 2010, alors que la délibération fixant ce nouveau taux n'est parvenue à la Sous-Préfecture que le 31 mars 2010.

Le Conseil municipal ne peut pas prévoir une date d'entrée en vigueur d'une délibération antérieure à sa transmission au représentant de l'Etat.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité

1. d'annuler sa délibération du 18 février 2010
2. d'instaurer la taxe locale d'équipement au taux de 2 %, à compter du 1^{er} juillet 2010.

10. Questions diverses

- Suite aux inquiétudes des riverains concernant le niveau du nouveau lotissement, le maire informe que ce niveau sera abaissé d'environ 70 cm, ce qui semble satisfaire l'ensemble des riverains.

Il informe également qu'une réunion d'information avec les futurs acquéreurs aura lieu le 9 juin en mairie. Il y sera notamment question du prix fixé provisoirement à 11 003,20 € l'are ttc. Ce prix sera adopté lors d'une prochaine réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

- Fernand HELMER informe le conseil que Roland FREPPEL, actuel directeur général des services, a atteint l'âge de 60 ans et a de ce fait, fait valoir ses droits à la retraite avec effet du 8 juin 2010.

Suite à l'offre d'emploi parue au Centre de Gestion du Bas-Rhin, 19 candidatures ont été réceptionnées en mairie. Le choix était difficile mais le Maire a pris la décision de retenir la candidature de Madame Marie-Thérèse WEISBECKER.

La nouvelle directrice prendra ses fonctions normalement le 1^{er} juillet 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h00.

Lu et approuvé,